

Projet de TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
THORÉ - MONTAGNE NOIRE



SOMMAIRE

2 SOMMAIRE

3 LE MOT DU PRÉSIDENT

4-5 MISSIONS & TERRITOIRE

6-9 ENJEU A PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT & LA BIODIVERSITÉ DE NOTRE TERRITOIRE

Axe A-1 : Préserver les paysages et limiter l'artificialisation des sols

Axe A-2 : Valoriser et protéger la biodiversité

Axe A-3 : Sensibiliser à la protection de l'environnement et à la revalorisation de nos déchets

Axe A-4 : Favoriser la transition énergétique et la réduction de la consommation d'énergie, notamment dans la mobilité

10-13 ENJEU B PRIVILÉGIER LE LIEN SOCIAL

Axe B-1 : Maintenir et renforcer une offre de commerce de proximité

Axe B-2 : Soutenir les familles et améliorer l'accueil des enfants

Axe B-3 : Maintenir un service de santé adapté et mieux connaître les besoins des personnes les plus fragiles

Axe B-4 : Accompagner et animer la vie sociale

Axe B-5 : Créer du lien entre les habitants

Axe B-6 : Préserver la qualité paysagère

14-17 ENJEU C ACCUEILLIR UNE POPULATION NOUVELLE

Axe C-1 : Développer une offre de logements adaptée à tous les besoins et usages

Axe C-2 : Développer l'activité économique sur le territoire et favoriser la création d'emploi

Axe C-3 : Véhiculer l'image d'un territoire dynamique et attractif

Axe C-4 : Développer une offre culturelle et touristique promouvant l'identité, les savoir-faire et les produits du terroir

18-21 ENJEU D ACCROÎTRE LA QUALITÉ DU SERVICE INTERCOMMUNAL

Axe D-1 : Assurer des services de qualité

Axe D-2 : Améliorer la communication de la CCTMN

Axe D-3 : Développer la mutualisation de compétences et de services

MOT DU PRÉSIDENT

Pourquoi ? Quès aco ? Voilà peut-être les deux questions que l'on pourrait se poser en parlant de « projet de territoire ». Ce document, c'est une feuille de route qui doit guider l'action de notre collectivité aujourd'hui, dans un avenir proche et plus lointain. Il doit permettre de guider le travail des élus actuels, ceux de demain, ainsi que l'ensemble des agents de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire (CCTMN).

Conscient que la CCTMN est limitée en moyens financiers et humains, il nous est indispensable d'être le plus efficace possible dans nos actions et ne pas se tromper dans nos choix. Le cadre offert par ce document doit nous y obliger.

Pour coller au plus près du terrain, nous avons construit ce projet avec l'ensemble des maires et élus, en s'appuyant sur une enquête auprès de nos habitants.

Après plus d'un siècle d'exode rural, je suis convaincu que la ruralité a fini de manger son pain noir. Tous les signaux montrent un regain d'intérêt pour le « rural ». Je suis convaincu des atouts de notre territoire : nous avons par exemple un des plus importants taux d'emploi du département du Tarn, un environnement exceptionnellement préservé, des paysages de moyennes montagnes magnifiques, etc. Nous devons montrer une image positive, en réfléchissant au meilleur accueil possible des nouvelles populations. Tout ce qui sera mis en place pour les accueillir bénéficiera à la population présente.



Seuls, nous ne pouvons être efficaces. C'est pourquoi ce projet de territoire s'inscrit pleinement dans le projet de territoire de notre partenaire sur de nombreux sujets, le Pôle d'équilibre territorial et rural des Hautes Terres d'Oc, et qui a été contractualisé avec l'Union européenne (LEADER, ATI), l'État (CRTE) et la Région (CTO). Je crois beaucoup aux partenariats que nous tissons au quotidien avec ces organismes, avec le Département et les collectivités voisines, et divers acteurs dans l'environnement, le social, l'économie, etc. Il faudra, dans l'avenir, les poursuivre, les renforcer et les diversifier.

La CCTMN se doit d'être rassembleuse et de fédérer ses communes, les forces économiques, les associations, les habitants et les territoires voisins. Au final, ce projet de territoire a pour fil conducteur le cadre de vie de la population actuelle et surtout future. Il fait bon vivre dans notre vallée et nos montagnes, œuvrons pour que ce soit encore plus vrai demain !

Je tiens à remercier les huit autres maires et les élus communautaires avec qui nous avons fait de nombreuses réunions afin de co-construire ce document, un grand merci à toute l'équipe administrative pour sa compétence, sa force de proposition, sa capacité de travail sans qui ce projet de territoire n'aurait pas vu le jour.

Michel CASTAN,
Président de la Communauté de communes
Thoré Montagne Noire

MISSIONS &

LES MISSIONS DE LA CCTMN

- Aménagement du territoire & Urbanisme
- Développement économique
- Collecte et traitement des déchets
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Promotion du tourisme
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Gestion des sentiers
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public (Espaces France Services)
- Gestion du Service Public Assainissement Non collectif
- Politiques contractuelles de développement et d'aménagement du territoire

LES MISSIONS À VENIR

- Gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif



TERRITOIRE



CHIFFRES CLÉS

2004

Année de création

9

Communes

5 056

Habitants

26

Conseillers
communautaires



ENJEU

Préserver l'environnement et la biodiversité de notre territoire

La CCTMN a affirmé ses ambitions en matière de préservation de l'environnement en obtenant le label « Territoire à énergie positive » en 2016. Cela s'est concrétisé par la modernisation de l'éclairage public des villages, la rénovation thermique de bâtiments publics, l'achat et la mise à disposition de vélos électriques, etc. Autant d'actions permettant d'accompagner les communes et les habitants dans une démarche plus respectueuse de l'environnement.

Aujourd'hui, la CCTMN met au cœur de ses actions la préservation et l'amélioration de son environnement.

Nous sommes convaincus que notre territoire détient les clés d'un développement durable futur grâce à la richesse de ses ressources naturelles (eau, forêts, paysages, nature ordinaire, etc.).



AXE A-1

PRÉSERVER LES PAYSAGES ET LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

- Coordonner une urbanisation harmonieuse du territoire en limitant l'artificialisation des sols dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et du Schéma de cohérence territorial (SCoT)

- Veiller à l'intégration paysagère des projets intercommunaux et à leur respect des écosystèmes locaux

Et toujours :

- Instruire les autorisations du droit des sols en partenariat avec la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux

AXE A-2

VALORISER ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

- Préserver les zones humides du territoire, enjeu majeur pour l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques, en partenariat avec le réseau sagne
- Promouvoir un tourisme durable, centré sur la découverte de la nature, grâce aux nombreux sentiers de randonnées, de VTT et à la voie verte
- Améliorer la performance du service public d'assainissement non collectif pour réduire les risques de pollution par les eaux usées
- Soutenir les communes dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques environnementales (formations conjointes, mutualisation de matériels, etc.)

- Candidater au programme « Territoire engagé pour la nature » Occitanie en valorisant notre plan d'action en faveur de la biodiversité

Et toujours :

- Assurer l'entretien des sentiers de randonnée et VTT
- Suivre les travaux et opérations de restauration des berges du Thoré et de ses affluents par le Syndicat mixte du Bassin de l'Agout

Autres perspectives :

- Assurer la protection des espaces naturels par la création d'un poste de garde champêtre intercommunal, afin de réduire les incivilités (dépôts sauvages, détériorations forestières, etc.)

AXE A-3**SENSIBILISER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA REVALORISATION DE NOS DÉCHETS**

- Développer des actions d'éducation à l'environnement en partenariat avec des acteurs environnementaux du territoire (Parc naturel régional du Haut-Languedoc, rés'eau sagne, Conservatoire des espaces naturels, CPIE, etc.)
- Sensibiliser à la lutte contre les espèces invasives (renouée du Japon, séneçon du Cap, etc.)
- Accompagner la mise en place du tri à la source des biodéchets (1^{er} janvier 2024)
- Sensibiliser les écoles, entreprises, et associations aux bonnes pratiques environnementales en matière de tri des déchets
- Mettre en place un compostage collectif (avec Trifyl)
- Instaurer une redevance spéciale pour les professionnels « gros producteurs » utilisant le service public de collecte des déchets, afin de les inciter à réduire leur production de déchets

- Communiquer sur les écogestes
- Accompagner les habitants dans la réduction de leur consommation d'eau par une aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

Et toujours :

- Inciter au compostage en subventionnant l'acquisition de composteurs par les habitants
- Participer à la sensibilisation des habitants pour réduire le volume des ordures ménagères, en lien avec Trifyl

Autres perspectives :

- Participer à des opérations nationales visant la responsabilité écologique (Semaine du développement durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des déchets, etc.)
- Former les services municipaux et intercommunaux aux bonnes pratiques environnementales

AXE A-4**FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, NOTAMMENT DANS LA MOBILITÉ**

- Inciter à la réhabilitation des logements permettant de limiter les consommations énergivores via une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Améliorer la performance de l'éclairage public de compétence communautaire grâce à l'installation de LED
- Promouvoir un développement maîtrisé des énergies renouvelables dans le respect de la charte du Parc naturel régional du Haut Languedoc, et notamment de son « cadastre solaire »
- Promouvoir le covoiturage pour les déplacements quotidiens et lors des événements organisés par la CCTMN

Et toujours :

- Mettre à disposition des habitants des vélos à assistance électrique dans les mairies pour promouvoir les mobilités douces
- Conseiller les communes dans leurs choix énergétiques pour leurs opérations de construction ou rénovation du patrimoine bâti, par le financement d'un Conseiller en énergie partagée au sein du PETR des Hautes Terres d'Oc

Autres perspectives :

- Aménager des aires de covoiturage, en lien avec les acteurs du territoire œuvrant pour des solutions de mobilité durable
- Aider à l'acquisition de vélos électriques pour favoriser la mobilité douce dans les déplacements du quotidien (domicile-travail-commerces)





B ENJEU

Privilégier le lien social

Comme beaucoup de zones rurales, notre territoire est confronté à des problématiques d'accès à la santé et aux services publics, de maintien des commerces de proximité et d'accompagnement de personnes fragilisées ou isolées.

En signant la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales du Tarn fin 2022, la Communauté de communes s'est engagée pleinement dans les actions sociales en faveur de tous ses habitants, en partenariat avec le monde associatif et toutes les forces vives du territoire.

Assurer la prise en compte des besoins de chacun contribue à créer un cadre de vie privilégié

Nous souhaitons porter une attention particulière à la préservation du maillage de services et d'équipements de proximité, du lien social entre les habitants, et à ce qu'enfants, parents, seniors, et personnes à besoins spécifiques soient accompagnés dans leurs questionnements et difficultés.

AXE B-1

MAINTENIR ET RENFORCER UNE OFFRE DE COMMERCE DE PROXIMITÉ

- Promouvoir les producteurs agroalimentaires locaux
- Assurer une veille sur les opportunités de réserves immobilières dans les centres-bourgs en vue de l'installation de commerçants et artisans

- Accompagner le développement de circuits-courts

Autres perspectives :

- Mettre en place des actions pour le soutien des commerces de proximité (visibilité, opérations de communication, etc.)

AXE B-2

SOUTENIR LES FAMILLES ET AMÉLIORER L'ACCUEIL DES ENFANTS

Petite enfance (0-3 ans) :

- Assurer un accompagnement de tout projet concernant la petite enfance (Maison d'assistantes maternelles, etc.)
- Réfléchir à une prise de compétence 0/6 ans

Enfance / Jeunesse :

- Avec les acteurs du territoire, mener une réflexion pour un meilleur accueil périscolaire des 3/6 ans
- Recenser les attentes des 11/17 ans et coordonner les acteurs pour booster l'offre d'accueil et les infrastructures en direction de ce public

Parentalité :

- Développer et coordonner des actions de soutien à la parentalité (conférences, ateliers, etc.), en lien avec les professionnels du territoire et les associations de parents
- Disposer d'un bien immobilier servant de logement pour des situations d'urgence (accident de la vie, etc.)

Et toujours :

- Accompagner et soutenir financièrement les structures petite enfance du territoire (crèches, Relai Petite Enfance, etc.)
- Assurer la gestion administrative du réseau des écoles rurales de la Haute Vallée du Thoré permettant une mutualisation des projets entre les écoles de la vallée



AXE B-3**MAINTENIR UN SERVICE DE SANTÉ
ADAPTÉ ET MIEUX CONNAÎTRE
LES BESOINS DES PERSONNES
LES PLUS FRAGILES****Santé :**

- Assurer une veille sur les différents dispositifs permettant d'augmenter l'offre médicale du territoire (téléconsultation, etc.).
- Mettre en place des actions afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé dans le cadre d'un Contrat local de santé avec l'ARS, en partenariat avec le PETR des Hautes Terres d'Oc et en lien avec le Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Tarn sud.

Handicap :

- Comprendre les besoins des personnes en situation de handicap par la mise en place d'un groupe constitué de personnes en situation de handicap, d'aidants, d'associations, etc.
- Mettre en place des leviers pour une meilleure inclusion

Seniors :

- Développer et coordonner des actions en direction des plus de 60 ans du territoire, pour un meilleur accompagnement du bien vieillir à domicile (informations, sensibilisation, mobilité, ateliers, etc.), en lien avec la Maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Vallée du Thoré et hors territoire, le Centre Hospitalier de Saint-Pons de Thomières, la Maison du Département, etc.
- Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées, en aidant à l'adaptation des logements pour l'autonomie via une OPAH

Et toujours :

- Veiller à la pérennité de l'activité médicale de la Maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Vallée du Thoré

AXE B-4**ACCOMPAGNER
ET ANIMER LA VIE SOCIALE****Accès aux droits :**

- Réduire le non-recours aux droits et faire parvenir l'information jusqu'aux usagers, en coordonnant la réflexion d'un réseau des acteurs de l'accès aux droits
- Éditer un annuaire recensant tous les acteurs du domaine social et médical

Animation de la vie sociale :

- Poursuivre la réflexion sur la création d'un Espace de vie social itinérant (EVS) pour amener du service au plus près des habitants du territoire et cultiver le lien social
- Formaliser la prise de compétence « Animation de la vie sociale » par la CCTMN
- Identifier les difficultés de déplacement (des personnes âgées, jeunes, personnes en insertion, salariés, etc.) et proposer des solutions en collaborant avec les acteurs du territoire et les partenaires
- Améliorer la desserte bus par la recherche d'accords avec les territoires voisins et la Région Occitanie

AXE B-5**CRÉER DU LIEN ENTRE LES HABITANTS**

- S'associer aux communes pour accueillir les nouveaux habitants et leur faire découvrir le territoire
- Se rapprocher des associations locales animant le territoire (sportives, culturelles, sociales, etc.) pour promouvoir leurs activités
- Créer un tiers-lieu qui rassemble les habitants, favorise l'insertion et le partage de savoir-faire

Et toujours :

- Programmer des animations estivales tout public permettant de se rencontrer et de découvrir le territoire

Autres perspectives :

- Favoriser les initiatives en faveur de l'habitat partagé intergénérationnel
- Réfléchir à une prise de compétence « Animation culturelle intercommunale »

AXE B-6**PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE**

- Veiller à l'intégration paysagère des projets d'énergies renouvelables, en tenant compte de la charte du PNRHL
- Prendre en compte l'insertion paysagère dans tous les projets intercommunaux et inciter les communes à en faire de même

Autres perspectives :

- Mettre en place un Règlement local de publicité intercommunal permettant de réglementer la publicité sur l'espace public
- Mener une réflexion sur les coupes rases et les reboisements en partenariat avec la filière bois
- Valoriser la qualité esthétique et architecturale des villages





C ENJEU

Accueillir de nouvelles populations

Après plusieurs décennies de perte de vitesse démographique, une nouvelle dynamique s'est aujourd'hui enclenchée sur notre territoire. En effet, les attentes sociétales actuelles font de notre environnement et de notre cadre de vie de véritables atouts pour attirer une nouvelle population, indispensable à la vitalité de la Vallée. Valorisons-les en faisant rayonner une image positive de notre territoire, notamment auprès des touristes qui visitent notre territoire !

Grâce à la dynamique de ses entreprises, artisans, industries, commerces, les opportunités d'emplois sont nombreuses dans nos communes. L'offre de logement est quant à elle insuffisante et nécessite d'être mise en adéquation avec la demande. C'est pourquoi nous nous emparerons de plusieurs programmes permettant d'améliorer la qualité de l'habitat et de reconquérir des logements vétustes.

Œuvrons au quotidien pour réunir toutes les conditions d'accueil de nouvelles populations.

Ce sont tous ces moyens qui permettront à notre territoire de devenir une terre d'accueil tournée vers l'avenir tout en préservant les zones agricoles et naturelles et en artificialisant le moins possible.

AXE C-1

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE À TOUS LES BESOINS ET USAGES

- Démarrer une nouvelle Opération programmée d'amélioration de l'habitat permettant de requalifier et de réhabiliter le bâti ancien, en particulier dans les centres-bourgs
- Réaliser un inventaire des logements vacants et sensibiliser les propriétaires au manque de logements disponibles à la vente ou à la location
- Acquérir un bien immobilier permettant de répondre à des besoins spécifiques (stages, emplois saisonniers, etc.)

Et toujours :

- Poursuivre le dispositif d'aide à la réfection de façades
- Assurer une information de premier niveau sur les aides à la rénovation énergétique des bâtiments

Autres perspectives :

- Appuyer les initiatives en faveur de l'habitat partagé intergénérationnel
- Instaurer une taxe sur les logements vacants pour inciter les propriétaires à la vente ou à la location

AXE C-2

DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE ET FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS

- Assurer l'équilibre territorial du développement économique
- Réhabiliter les Zones d'activité économique (ZAE) existantes et veiller à leur dynamisme
- Créer de nouvelles ZAE en prenant en compte les besoins des artisans et entreprises et les nouvelles attentes sociétales en termes d'intégration paysagère
- Étudier les possibilités de réhabilitation de friches industrielles en espaces d'accueil d'entreprises ou tiers-lieu
- S'appuyer sur des partenariats avec les acteurs de l'action économique (Région Occitanie, chambres consulaires, PETR Hautes Terres d'Oc, Parc naturel régional, etc.) pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises

- Promouvoir les marchés locaux
- Conforter l'agriculture et soutenir sa diversification par l'implantation de maraîchers
- Créer un tiers-lieu favorisant le travail collaboratif et la mutualisation de ressources

Et toujours :

- Accompagner les entreprises du territoire et les porteurs de projet (création, transmission-reprise, développement) grâce au partenariat avec le PETR des Hautes Terres d'Oc
- Soutenir le développement des entreprises installées sur le territoire grâce au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises
- Aider à l'installation de jeunes entrepreneurs sur le territoire grâce aux dispositifs « Place aux jeunes » et « Coups de pouce », en partenariat avec le PETR des Hautes Terres d'Oc

AXE C-3**VÉHICULER L'IMAGE D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF**

- Valoriser les atouts du territoire dans nos actions de communication (résilience climatique, qualité de vie, etc.)
- Promouvoir les forces vives du territoire et la dynamique locale
- Augmenter la visibilité de la vallée du Thoré grâce à une présence numérique accrue, la diffusion de documents de qualité et la participation à des événements régionaux

AXE C-4**DÉVELOPPER UNE OFFRE CULTURELLE ET TOURISTIQUE PROMOUVANT L'IDENTITÉ, LES SAVOIR-FAIRE ET LES PRODUITS DU TERROIR**

- Réfléchir à un partage de la compétence culture avec les communes afin de développer une offre culturelle à l'échelle intercommunale
- Renforcer les animations autour des savoir-faire locaux et les actions valorisant les sports de pleine nature
- Construire un projet d'infrastructure touristique intercommunal de grande envergure avec les acteurs du territoire
- Participer aux projets de développement de la voie verte avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Renforcer les liens avec les offices du tourisme des territoires voisins pour assurer une meilleure promotion touristique du territoire

Et toujours :

- Accompagner la montée en gamme des acteurs du tourisme et le développement de leur activité

Autres perspectives :

- Prospector et accompagner les porteurs de projets touristiques sur le territoire (prestataires, structures de loisirs, etc.)







D ENJEU

Accroître la qualité du service intercommunal

Créée en 2004, la Communauté de communes a connu deux changements de périmètre qui lui ont permis d'intégrer trois nouvelles communes. Renommée « Thoré Montagne Noire » en 2017, elle poursuit sa mission de service public alliant missions obligatoires et projets choisis et portés par les élus. Dans une logique d'amélioration continue de ses services, la CCTMN souhaite accentuer sa communication en direction des habitants afin d'informer efficacement la population intercommunale.

**Une collectivité
forte en soutien
à ses communes
et ses habitants.**

Grâce au transfert de nouvelles compétences et à la mutualisation de services, nous souhaitons faire de la CCTMN une collectivité forte en soutien à ses communes et ses habitants.

AXE D-1

ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ

- Faire aboutir la réflexion des communes sur la mise en place d'une solution pérenne et mutualisée pour l'alimentation en eau potable du territoire
- Préparer la prise de compétence obligatoire « Eau et assainissement » en 2026 en réalisant un schéma directeur prévisionnel en matière d'eau potable et d'assainissement collectif (travaux sur les réseaux, tarification, etc.)
- Établir un siège social pérenne répondant aux besoins et enjeux de la CCTMN
- Participer financièrement à la rénovation du chenil pour animaux d'Aussillon
- Être exemplaire dans la mise en place des politiques environnementales
- Participer à la création d'un accueil pérenne des gens du voyage de façon mutualisée avec les EPCI du Sud du Tarn

Et toujours :

- Contractualiser avec l'État, la Région, le Département et le GAL des Hautes Terres d'Oc pour assurer la cohérence des projets et leur financement
- Garantir une collecte des déchets soignée et adaptée à l'ensemble du territoire
- Veiller à la bonne application du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et à ses évolutions, en partenariat avec la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Assurer toutes les missions qui incombent à la CCTMN de manière obligatoire

Autres perspectives :

- À partir de la prise de compétence obligatoire « Eau et assainissement » en 2026, assurer une gestion optimale de l'alimentation et de la distribution de l'eau





AXE D-2

AMÉLIORER LA COMMUNICATION DE LA CCTMN

- Publier un bulletin intercommunal périodique diffusé gratuitement à tous les foyers
- Veiller à l'actualisation du site internet et aux publications sur les réseaux sociaux de la collectivité pour mieux communiquer auprès des habitants
- Améliorer notre visibilité dans la presse locale afin de mieux faire connaître les actions de la CCTMN
- Accentuer la collaboration avec les communes pour mieux relayer les informations du territoire
- Intervenir régulièrement dans les conseils municipaux pour mieux informer sur les actions de la Communauté de communes

Autres perspectives :

- Organiser des réunions publiques et consultations sur les grands enjeux

AXE D-3

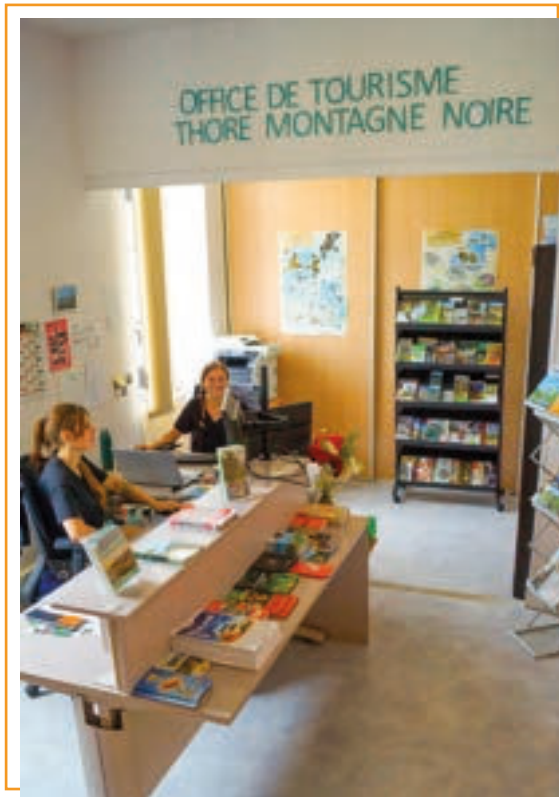
DÉVELOPPER LA MUTUALISATION DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES

- Étudier l'opportunité de mutualiser des services communaux (ressources humaines, comptabilité, etc.) permettant de répondre plus efficacement au besoin
- Poursuivre la politique partenariale avec les collectivités voisines dans le but de mutualiser certains services et moyens
- Partager les compétences et les savoir-faire administratifs et techniques entre les communes et la CCTMN en réunissant notamment les agents à des réunions et des formations communes en vue d'une meilleure réponse au public
- Accompagner les communes signataires d'un contrat Bourg-centre





INFORMATIONS PRATIQUES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE

13 avenue de la Ribaute
81240 Albine

Téléphone : 05-63-97-98-08
Mail : contact@cc-thoremontagnenoire.fr

Site web :
www.cc-thoremontagnenoire.fr

La page Facebook de la CCTMN :
Communauté de communes Thoré
Montagne Noire

OFFICE DE TOURISME

13 avenue de la Ribaute
81240 Albine

Téléphone : 05-63-37-69-70
Mail : tourisme@cc-thoremontagnenoire.fr

Site web :
www.tourisme-thoremontagnenoire.fr

La page Facebook de l'Office de tourisme :
Office de tourisme Thoré Montagne Noire

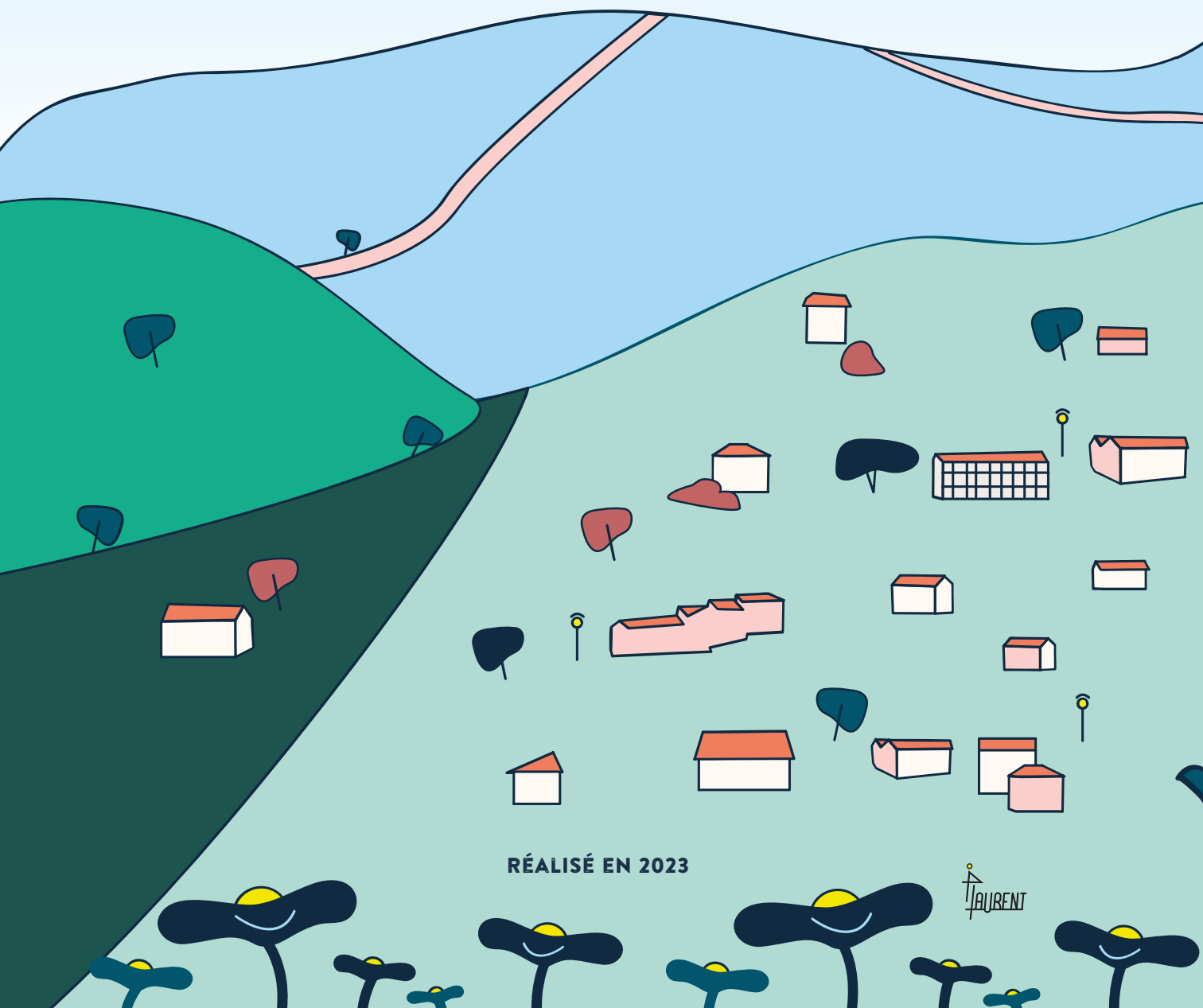
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
THORÉ MONTAGNE NOIRE**

13 avenue de la Ribaute
81240 Albine

Mail : contact@cc-thoremontagnenoire.fr

Tel : 05-63-97-98-08

Site Web : www.cc-thoremontagnenoire.fr



RÉALISÉ EN 2023

LAURENT